
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2018

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 8

Date de la convocation : 05/10/2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 octobre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, ISNARD Michel, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : Catherine ODIN

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme Catherine ODIN est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 20 juillet 2018.

PLU:

- Monsieur le Maire accueille Monsieur Sébastien TAGLIANA et l'invite à faire une rapide présentation du projet d'activité touristique et culturelle qu'il souhaite développer sur sa propriété au lieu-dit « Boyer ».
- Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport du commissaire enquêteur. Le PLU sera adopté à la prochaine séance du Conseil Municipal, le temps de permettre au bureau d'étude d'intégrer les remarques des Personnes Publiques Associées et du commissaire enquêteur.

PPC (périmètre de protection des captages) :

- Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport du commissaire enquêteur. De nombreuses personnes ont été reçues en mairie et informées sur les conséquences de la procédure administrative (contraintes d'exploitation, réglementation de la circulation sur le chemin). Il faut désormais attendre la prise de l'arrêté préfectoral avant de réaliser les travaux de clôture, puis d'envisager la mise en place d'une installation de chloration et de reminéralisation.

Voirie:

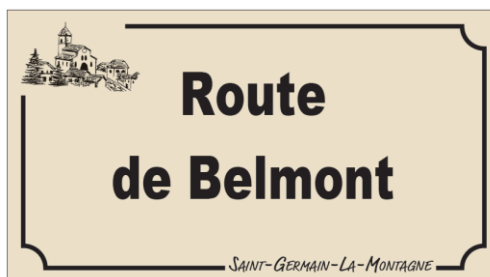
- Monsieur Vermorel rend compte de l'avancée des travaux de voirie : les travaux sur route de « Boyer » sont terminés, les graviers seront balayés ultérieurement. Le coût est de 12 527,00 e HT. Il présente les devis (Taché, Thivent, Kylo'loc) pour le drainage des eaux de ruissellement à Vis Buisson. Le Conseil Municipal approuve le devis d'Yves TACHE pour 5 254,00 € HT.

Travaux : extension de la salle des fêtes :

- Le Conseil Municipal approuve la proposition du bureau d'études APAVE pour le suivi de chantier CT et CSPS pour 1 178,00 +1 350,00 € HT. Le conseil est informé que l'appel d'offre sera diffusé au début du mois de novembre.

Adressage :

- Monsieur le Maire présente les devis reçu pour la fourniture des plaques de rues et de numéros ainsi que les supports.
- Le Conseil Municipal valide la proposition de PVP. Le nombre exact de chaque type de panneaux sera à préciser pour affiner le devis. Le visuel ci-dessous est validé :



Déclassement et vente de chemins :

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26/01/2018 validant la vente de portions de chemins déclassés et leur demande de préciser cette délibération à la demande du notaire.
- Le Conseil Municipal approuve les ventes des parcelles créées par déclassement comme suit : la parcelle C1959 de 635 m² sera vendue à la SCI le Paradis (LATOUR Thierry) pour 895,09€ et la parcelle C1957 de 27 m² sera vendue à Monsieur BEQUET Jean-Michel pour 37,88 € (soit 0,60 m² + répartition des frais de publication et d'enquête de 533,92 €).
- Le Conseil Municipal approuve la mise à l'enquête du déclassement d'une portion de chemin rural à Montveneur.

Décision modificative :

- Le Conseil Municipal approuve la décision modificative au budget communal présentée ci-dessous de type virements de crédit entre opération :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 2313-105 : MAIRIE | | 5 500,00 € |
| D 2313-90 : ERA | | 20 000,00 € |
| D 2315-143 : AMENDE DE POLICE 2017 | 28 500,00 € | |
| D 2315-145 : Adressage | | 3 000,00 € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 28 500,00 € | 28 500,00 € |

Divers :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réforme du code électoral. Afin d'éviter que des personnes soient inscrites en deux lieux différents, il a été créé un répertoire électoral unique. La gestion des listes électorales devient nationale à compter du 1/01/2019. Cette réforme ouvre la possibilité de s'inscrire sur les listes tout au long de l'année. Corentin ODIN est nommé membre de la commission de contrôle des listes électorales.
- Les travaux dans le logement située au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie, coté monument aux morts, avancent bien : peinture et revêtement de sol terminés, pieuvre des volets roulants changés, le plombier interviendra bientôt pour changer la douche (devis Lespinasse : 1 195,50 € HT)
- La cérémonie de commémoration de la fin de la guerre 14-18 aura lieu le 10/11/2018 à 11h00 au monument, elle sera suivie d'une animation à la bibliothèque et du verre de l'amitié.
- Une réunion avec les associations aura lieu le vendredi 9/11/2018 à 20h00 pour présenter les travaux prévus à la salle des fêtes et recueillir les idées et besoins de chacun pour l'aménagement de l'intérieur.
- Le travail de rédaction du prochain bulletin municipal va commencer. Afin qu'il puisse être distribué avant les vœux du Maire (qui auront lieu le dimanche 6 janvier), il faudra le transmettre à l'imprimeur début décembre. Les associations souhaitant faire paraître un article sont invitées à le faire passer au secrétariat de mairie avant le 20.11.2018.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des obligations relatives à l'harmonisation européenne en matière de protection des données et de l'obligation de la commune de mettre en place un Règlement Général de Protection des Données (RGPD). La communauté de communes a lancé un recrutement en service civique afin de seconder toutes les communes dans cette démarche.
- Le Conseil Municipal refuse la proposition de souscription d'une licence de droit de copie.
- Le Conseil Municipal refuse les demandes de subventions du groupement départemental des lieutenants de louveterie de la Loire et de la Croix Rouge française.
- La Communauté de Communes prépare une nouvelle édition du topoguide à 25 communes (il n'avait pas été refait suite à la fusion Charlieu Belmont). Deux circuits existaient sur Saint Germain, il est proposé de les conserver avec quelques améliorations. Les élus travaillent en partenariat avec la communauté sur ce dossier.

Le Maire
Yves CROZET

Prochain Conseil Municipal le 30/11/2018 à 20h30.